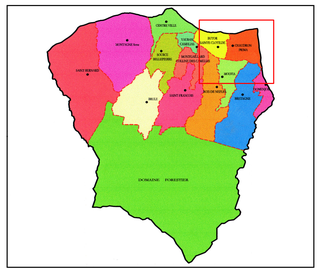
PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT - DENIS

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8



ECHELLE : 1 / 5000

CARTOGRAPHIE | 1-7

DOSSIER APPROUVÉ | FEV 2024

LEGENDE DU P.L.U.

1 - PRESCRIPTIONS

- Limite de zone et de secteur
- Espace boisé classé

Emplacements réservés : voir le document écrit "emplacement réservés" (L151-41 du Code de l'Urbanisme)

- Emplacement réservé
- 10 Numéro de l'emplacement réservé
- 10 Emprise de la voie
- Règles particulières d'implantation des constructions

2 - INDICATIONS

- Périmètre de ZAC
- Limite des PAS GEOMETRIQUES
- Principe de liaison (voirie)
- Tracé de la nouvelle route du littoral

RAPPEL DU P.P.R.

SECTEURS SOUMIS A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

ZONE D'INTERDICTION

- Zone R1
- Zone rR1
- Zone R1c - Inconstructible sauf aménagement global de la zone et révision du P.P.R
- Zone R2

ZONE DE PRESCRIPTION

- Zone B2u
- Zone B2
- Zone rB2
- Zone B3
- Zone rB3

N